

CESR - Centre d'études supérieures de la Renaissance

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CESR - Centre d'études supérieures de la Renaissance. 2017, Université François-Rabelais de Tours, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02030094

HAL Id: hceres-02030094

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030094>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

CESR

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université François-Rabelais de Tours

Ministère de la Culture et la Communication - MCC

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Michel Magnien, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

Acronyme de l'unité : CESR

Label demandé : UMR

N° actuel : 7323

Nom du directeur
(2016-2017) : M. Benoist PIERRE

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M. Benoist PIERRE

Membres du comité d'experts

Président: M. Michel MAGNIEN, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Experts :

- M^{me} Aurélia CERVONI, Université Paris - Sorbonne (représentant des personnels d'appui à la recherche)
- M. Denis CROUZET, Université Paris - Sorbonne
- M^{me} Bénédicte LOUVAT-MOLOZAY, Université Montpellier 3 (représentant du CoNRS)
- Mme Colette NATIVEL, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
- M^{me} Michelle SZKILNIK, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (représentant du CNU)
- M^{me} Alice TACAILLE, Université Paris - Sorbonne

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Catherine MAYAUX

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M^{me} Astrid BRANDT-GRAU, Ministère de la Culture et de la Communication

M. Éric BUFFENOIR, Délégation Régionale CNRS

M^{me} Marie GAILLE, INSHS, CNRS

M. Emmanuel LESIGNE, Université François-Rabelais de Tours

Directrice-adjointe de l'École Doctorale :

M^{me} Hélène MAUREL-INDART, ED n° 240, « Sciences Humaines et Sociales »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Fondé en 1956 par M. Pierre MESNARD, le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (CESR) a été rattaché à l'Université François-Rabelais de Tours dès la création de cette dernière, en 1971 : il constitue une composante de cet établissement et possède le statut d'Unité de Formation et de Recherche (UFR). En 1992, le CESR est également devenu Unité Mixte de Recherche du CNRS (UMR 9913, puis UMR 6576 en 2000, et UMR 7323 en 2012). Ce double statut est unique en France. Peu d'Enseignants-Chercheurs (EC) relèvent toutefois directement du CESR ; le plus souvent le poste sur lequel les EC ont été recrutés est rattaché à un autre département ou une autre UFR de l'Université de Tours, qui cède tout ou partie de leur service d'enseignement au CESR.

Une convention de coopération a d'autre part été signée avec le Ministère de la Culture pour développer des applications interdisciplinaires autour du patrimoine européen de la Renaissance. Le pôle recherche du Centre de musique Baroque de Versailles (FRE 3493) a en outre intégré l'unité au 1^{er} janvier 2013.

Le CESR se trouve situé dans un bel hôtel, entre cour et jardin, au centre de la ville de Tours, au 59 rue Néricault-Destouches - 37020 TOURS Cedex 1.

Équipe de direction

L'équipe de direction est composée de M. Benoist PIERRE, qui a succédé à M. Philippe VENDRIX, en juin 2016, de M. Joël BIARD, directeur-adjoint pour l'UMR et de M^{me} Marion BOUDON-MACHUEL, responsable de la formation.

Nomenclature HCERES

SHS5_1

SHS6_1

SHS5_3

SHS5_4

Domaine d'activité

Le CESR est organisé sur une base résolument pluridisciplinaire qui lui permet d'être structuré autour de huit domaines de recherche : « Histoire », « Histoire de l'Art », « Histoire des Sciences et des techniques », « Littératures française et néo-latine », « Histoire du livre », « Littératures européennes », « Musicologie » et « Philosophie ». Ces huit disciplines se voient croisées au sein des huit axes transversaux qui ont structuré la recherche du CESR durant le dernier contrat quinquennal (2011-2016).

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	35 (17,5)	34 (17)
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	11	11
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	20 (19,60)	20 (19,60)
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	1	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	28	
N7 : Doctorants	52	
TOTAL N1 à N7	149	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	29	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	37
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	4
Nombre d'HDR soutenues	5

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CESR constitue sans aucun doute le centre de recherches le plus actif et le plus renommé en France, voir en Europe, dans le domaine des études consacrées au XVI^e siècle européen – et dans tous les domaines du savoir : histoire, philosophie, littératures française, néo-latine et étrangères, histoire de l'art, histoire des sciences, musicologie, etc.

Les fameux grands colloques d'Études humanistes du début juillet l'ont de longue date doté d'une audience et d'un rayonnement internationaux incontestables. Il continue à attirer et à accueillir nombre de chercheurs étrangers. Sans conteste, il apparaît comme un modèle enviable, et qui semble à beaucoup insurpassable en France, de créativité et de dynamisme dans la conduite de la recherche sur les débuts de l'époque moderne. L'esprit pluridisciplinaire et transdisciplinaire qui y domine depuis plus d'un demi-siècle a beaucoup contribué à ce résultat.

La visite que le comité d'experts désigné par le HCERES vient d'effectuer le 17 janvier dernier a confirmé ce sentiment : le CESR constitue bien un modèle dans le paysage des SHS en France. Il est constitué d'une très importante et forte équipe de chercheurs, qui tous sans exception, même les ingénieurs de recherche, publient - et publient beaucoup et des textes de qualité. Il s'agit d'une unité particulièrement dynamique, centrée autour d'un objet unique, même s'il est pluriel et complexe, qui la mobilise tout entière (la Renaissance sous tous ses aspects et dans sa richesse), et il représente à n'en point douter aux yeux du comité tout ce que recouvre le terme d'« excellence », si prisé en haut lieu.

Depuis une quinzaine d'années, maintenant, le CESR s'est résolument tourné vers le financement de la recherche sur contrat, par réponse à des appels d'offre. L'intérêt et la qualité des programmes lancés dans ce cadre lui ont naturellement permis d'obtenir auprès de différents organismes, régionaux, nationaux ou internationaux, de nombreuses et importantes subventions. Ces succès incontestables ont néanmoins leur revers : le morcellement des tâches, et des énergies mobilisées le temps du contrat, et guère au-delà. Au cas où les crédits ne seraient pas prolongés ou de nouveau obtenus auprès des organismes dispensateurs, se trouve compromise la pérennité à long terme de la recherche ainsi engagée. Différents programmes, que ce soit en musicologie, en histoire de l'art ou en littérature et histoire du livre ont ainsi débouché sur la création de bases de données, très riches et très utiles pour la communauté seiziémiste internationale ; il serait regrettable que, faute de crédits récurrents, certaines d'entre elles soient mises en sommeil, voire fermées.

Il serait donc infiniment souhaitable qu'au-delà de l'obtention, toujours nécessaire, de nouveaux contrats sur de nouveaux sujets de recherche, le directoire de l'unité de recherche songe aussi à pérenniser et consolider l'existant, en veillant par exemple à ce que soient créés à demeure des postes d'ingénieurs en informatique, chargés de la surveillance et de l'actualisation des nombreuses bases de données créées, développées et hébergées par le CESR.